



Conseil central
de la *Montérégie*

Calendrier de formation 2016-2017



Conseil central de la Montérégie – CSN

Siège social

7900, boulevard Taschereau,
Édifice E, bureau 100, Brossard Québec J4X 1C2
Téléphone : 450 466-7036 Télécopieur : 450 466-5134
Courriel : peggy.courcy@csn.qc.ca

LA FORMATION

UN OUTIL INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE SYNDICALE

Les formations CSN sont façonnées dans le but de répondre aux attentes des représentantes et représentants syndicaux et des personnes militantes qui désirent parfaire leurs connaissances et s'impliquer dans le monde syndical CSN. Elles visent également à améliorer leurs performances, leurs motivations, leurs bien-être dans la réalisation de la mission syndicale, mais aussi à favoriser leur développement personnel, leur épanouissement et à apporter ainsi une valeur ajoutée importante au sein de leur syndicat.

La formation est un atout majeur et doit être équilibrée entre apport de connaissances et action en situation sur les lieux de travail, afin de garantir la pérennité du syndicat et de préserver ou accroître le dynamisme dans la vie syndicale.

Dans ce calendrier qui couvre la période de septembre 2016 à juin 2017, vous trouverez l'ensemble des 30 sessions de formation offertes au conseil central afin de vous permettre de mieux jouer votre rôle dans votre vie syndicale.

Des sessions telles que ***préparation à la retraite, démarche syndicale en environnement***, sont disponibles sur demande. Également des sessions spécialisées peuvent être adaptées sur demande.

Nous vous encourageons à le consulter et à planifier la formation dont votre syndicat a besoin pour atteindre ses objectifs.

Notre équipe de formatrices et formateurs chevronnés et dynamiques saura répondre à vos attentes. C'est en leur nom et au nom du Conseil central de la Montérégie - CSN que nous vous souhaitons une bonne année 2016-2017 de formation syndicale.

Annette Herbeuval

*Présidente,
Conseil central de la Montérégie - CSN*

POLITIQUES

DE FORMATION ET D'AIDE FINANCIÈRE

1. Toutes les sessions se tiennent au siège social du conseil central, soit au :
7900, boul. Taschereau, édifice E Brossard de **9 h à 17 h**
2. Les syndicats sont invités à photocopier le formulaire d'inscription joint à cet envoi. Toutes les inscriptions doivent parvenir au siège social par la poste ou par télécopieur (450-466-5134) **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.**
3. a) Pour une même session, un syndicat ne peut inscrire plus de **deux personnes, sauf pour la session trésorerie où une seule personne sera acceptée.**
b) Une personne participante ne peut être remboursée qu'une seule fois, pour une même session.
4. Pour toutes les sessions, sauf *initiation à la santé et à la sécurité du travail* et *accidents et maladies du travail*, le conseil central s'engage à rembourser aux syndicats un montant forfaitaire pour chaque journée de formation selon l'échelle suivante :

Pour les syndicats de 250 membres et moins :
125 \$ par jour/personne

Pour les sessions *Initiation à la santé et à la sécurité du travail* (ISST) et *Accidents et maladies du travail* (AMT), le conseil central s'engage à rembourser **la totalité du salaire perdu** à tous les participants, jusqu'à un maximum de 2 participants par syndicat, par session ; à moins d'une décision du responsable de la formation.

➡ **Un talon de paie et preuve de libération sont requis.** ←

Pour les syndicats en instance d'accréditation ou nouvellement accrédités, il y a de l'aide disponible pour former trois militant-es (salaire et dépenses) afin qu'ils puissent participer aux sessions *exécutif syndical I*, *trésorerie* et *secrétariat*.

N.B. Cette subvention peut être sujette à changement, et ce, à cause des subventions de la CSN.

RAPPEL

Vous devez continuer votre bonne habitude de vous inscrire par le biais du formulaire inclus avec le calendrier. Nous vous confirmerons votre inscription à la session de votre choix par téléphone ou par courriel. Cette politique facilite le travail de toutes les personnes impliquées et peut vous éviter des inconvénients. Le nombre minimum de participant-es à une session est de **8** et le maximum est établi à **18** participant-es.

CALENDRIER 2016

SESSIONS DE FORMATION	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Exécutif syndical I		17-18-19		5-6-7
Exécutif syndical II (pour vous inscrire à cette session, vous devez avoir suivi Exécutif syndical I)		3-4-5		
Secrétariat		13		
Mobilisation			16-17	
Délégué syndical			3	
Condition féminine				
Information (journal)			21-22	
Réseau entraide				
Initiation à la santé et à la sécurité au travail	26-27		7-8	
Action syndicale en prévention (pour vous inscrire à cette session, vous devez avoir suivi isst, c'est la politique de remboursement de votre fédération qui s'applique)			28-29-30	
Accidents et maladies du travail				
Trésorerie niveau débutant	12			
Trésorerie manuelle				1-2
Trésorerie (informatisée) Logiciel SGS (pour vous inscrire à cette session, vous devez avoir suivi trésorerie manuelle)		31-1 ^{er} nov.		
Comité de surveillance				12

CALENDRIER 2017

SESSIONS DE FORMATION	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Exécutif syndical I		6-7-8		3-4-5	
Exécutif syndical II <small>(pour vous inscrire à cette session, vous devez avoir suivi Exécutif syndical I)</small>	30-31- 1 ^{er} fév.				
Secrétariat				10	
Mobilisation			9-10		
Délégué syndical			13		
Condition féminine		24			
Information (journal)					
Réseau entraide		15-16			
Initiation à la santé et à la sécurité au travail				24-25	
Action syndicale en prévention <small>(pour vous inscrire à cette session, vous devez avoir suivi isst, c'est la politique de remboursement de votre fédération qui s'applique)</small>			20-21-22		
Accidents et maladies du travail		20-21-22			
Trésorerie niveau débutant	23				8
Trésorerie manuelle				12-13	
Trésorerie (informatisée) Logiciel SGS <small>(pour vous inscrire à cette session, vous devez avoir suivi trésorerie manuelle)</small>			27-28		15-16
Comité de surveillance	16				29

DESCRIPTION DES SESSIONS DE FORMATION

EXÉCUTIF SYNDICAL I

Cette session de trois jours s'adresse aux personnes nouvellement élues au comité exécutif. On y apprend à mieux jouer son rôle (présidence, vice-présidence, secrétariat, trésorerie). On se familiarise aussi avec le fonctionnement du syndicat, le travail d'équipe, la tenue d'assemblée générale, l'histoire, les services de la CSN et leur fonctionnement.

DURÉE : 3 JOURS

SECRÉTARIAT

L'objectif général de cette session est que les personnes participantes soient capables d'assumer les principales tâches dévolues au secrétariat dans un comité exécutif de syndicat. À la fin de la journée, elles seront en mesure d'accomplir les tâches reliées au déroulement de l'assemblée générale, de rédiger des procès-verbaux, de traiter la correspondance, de faire un classement de base et de conserver des documents officiels du syndicat.

DURÉE : 1 JOUR

TRÉSORERIE NIVEAU DÉBUTANT

Cette session trésorerie débutant, a pour but de faire l'accueil des nouveaux trésoriers qui viennent d'être élus, ceci va faciliter l'intégration à la trésorerie et répondre le plus possible à leurs questionnements. Cette session de base, est très utile pour la tenue de livres, per capita et autres. Elle permet de se mettre le plus possible à jour pour la bonne santé du syndicat et pour pouvoir organiser avec les autres membres de l'exécutif une vie syndicale dans son syndicat.

DURÉE : 1 JOUR

TRÉSORERIE MANUELLE

Cette session s'adresse plus particulièrement aux trésorières et aux trésoriers des syndicats. On y traite des responsabilités des trésorières et trésoriers et du comité exécutif. On y apprend à faire d'une manière simple et accessible la tenue de livres (entrées au registre, conciliation de caisse, validation). On y aborde aussi le sujet des revenus du syndicat et de la répartition des cotisations. On y apprend à faire un rapport de trésorerie avec un souci de transparence. On y voit comment préparer un budget ainsi que les préoccupations syndicales qui guident les choix budgétaires. Nous vous suggérons d'apporter vos livres comptables et votre calculatrice.

DURÉE : 2 JOURS

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Conformément aux valeurs mises en avant par la CSN, les membres de ce comité apprennent à faire la vérification périodique des livres de la trésorerie, du bilan financier et du budget ainsi qu'à faire un rapport et des recommandations financières. Nous vous suggérons d'apporter votre calculatrice.

DURÉE : 1 JOUR

LOGICIEL SGS 1 – TRÉSORERIE INFORMATISÉE (amélioré et simplifié)

Ce logiciel a été conçu pour les besoins particuliers des syndicats. C'est un outil moderne de gestion pour ceux qui veulent passer des livres bleus (registre comptable, conciliation de caisse et rapport de trésorerie) à un système de trésorerie informatisé.

DURÉE : 2 JOURS

Préalable: *Trésorerie manuelle*

DÉLÉGUÉ-E SYNDICAL

Les délégué-es apprennent à mieux jouer leur rôle de représentant syndical auprès des membres de leur département, de leur service ou de leur unité. Par des exercices pratiques, les délégué-es apprennent à améliorer leur façon d'intervenir auprès des membres, à écouter leurs besoins et à défendre leurs intérêts et leurs droits. La vie démocratique du syndicat, le rôle du conseil syndical, l'information et la mobilisation sont aussi traités.

DURÉE : 1 JOUR

INFORMATION DANS UN SYNDICAT

L'information dans nos syndicats est au cœur de la vie syndicale. Sans information circulant dans le syndicat, comment ce dernier peut-il susciter et entretenir la mobilisation des membres autour d'intérêts communs? Cette session détaille les tâches de la personne responsable à l'information dans le syndicat. On y développe une vision stratégique de l'information en apprenant à faire un plan de communication. On y acquiert les connaissances et les habiletés nécessaires à la production de l'information dans le syndicat : comment rédiger une nouvelle dans un style journalistique, comment produire un tract et un journal.

DURÉE : 2 JOURS

MOBILISATION

Cette formation présente le rôle de la mobilisation en période de négociation et dans la vie syndicale en général, ainsi que le fonctionnement du comité de mobilisation. Les responsables de la mobilisation se familiarisent avec l'environnement légal de la négociation et les stratégies patronales. Ils apprennent à faire un plan d'action à partir d'une juste évaluation du rapport de force syndical. Ils prennent connaissance des ressources, des services et des outils fournis par la CSN.

DURÉE : 2 JOURS

EXÉCUTIF SYNDICAL II

En continuité de la session Exécutif syndical I, la session Exécutif syndical II permet aux membres du comité exécutif de développer leur savoir-faire et savoir-être dans l'accomplissement de leurs fonctions et de leurs mandats syndicaux. La session approfondit des volets importants de l'action syndicale : l'exercice du leadership, la représentation syndicale, l'organisation du travail syndical, le travail en équipe, la communication, la résolution de problèmes.

Préalable: *Session exécutif syndical I (intervalle d'environ 6 mois)*

DURÉE : 3 JOURS

INITIATION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les responsables de la santé et de la sécurité du travail dans les syndicats apprennent à saisir la portée de leur rôle et à s'outiller pour agir efficacement à court terme. On y définit le rôle et les responsabilités de la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail dans le syndicat. On y prend connaissance des lois existantes, de leur origine et de leur portée ainsi que des notions qu'elles véhiculent. On y apprend à prendre en charge les dossiers de réparation dans le syndicat. On se familiarise avec la notion de l'assignation temporaire d'un travail. On y apprend à observer son milieu de travail pour éliminer les dangers à la source, à constituer un dossier puis à préparer les rencontres avec l'employeur.

DURÉE : 2 JOURS

RÉSEAUX D'ENTRAIDE

Cette session s'adresse aux militantes et aux militants syndicaux qui veulent, dans leur milieu de travail, développer l'entraide pour les personnes ayant des problèmes de santé psychologique et mentale (problèmes psychosociaux, problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, etc.).

Ces militants seront capables de mettre sur pied des réseaux d'entraide et acquerront des connaissances pratiques nécessaires à l'entraide individuelle et à la mise sur pied d'un comité avec des personnes impliquées dans leur milieu.

DURÉE : 2 JOURS

ACCIDENTS ET MALADIES DU TRAVAIL

Cette session s'adresse aux responsables de la réparation des accidents et des maladies du travail. Elle touche tous les aspects relatifs à la survenance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, à partir du début de la lésion jusqu'à la reprise du travail. Elle vise donc l'apprentissage et la connaissance des diverses étapes de l'évolution du dossier d'une victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Les responsables syndicaux acquerront les habiletés nécessaires pour saisir les enjeux en cause pour la victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle tout au long de l'évolution de son dossier.

DURÉE : 3 JOURS

Préalable: *Session initiation à la santé et à la sécurité du travail (intervalle d'environ 6 mois)*

CONDITION FÉMININE

Cette session s'adresse particulièrement aux militantes des syndicats locaux et est axée sur l'action locale. L'objectif étant de démontrer la pertinence du dossier de la condition féminine et d'outiller les militantes pour qu'elles puissent organiser, avec l'exécutif syndical, des activités précises et développer des dossiers spécifiques permettant de faire progresser les revendications portées par les femmes.

DURÉE : 1 JOUR

FORMATION SUR DEMANDE DÉMARCHE SYNDICALE EN ENVIRONNEMENT

Cette session vise à ce que les employeurs et les institutions prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et de développement durable, en favorisant une prise en charge syndicale.

Les participant-es y font l'acquisition de connaissances sur l'environnement liées au travail. Ils apprennent aussi à intégrer la dimension environnemental à leur action syndicale, à agir en faveur du développement durable et à changer les façons de faire dans les milieux de travail, en tenant compte des juridictions, des certifications et des normes existantes.

DURÉE : 2 JOURS

PRÉPARATION À LA RETRAITE

Construite spécifiquement selon les besoins des représentant-es et des membres, ainsi que de leurs conjoint-es. Les participant-es y sont outillés afin de mieux préparer la réalisation de leurs projets de retraite future.

La session s'adresse à tous les membres et leurs conjoint-es. INSCRIVEZ-VOUS à la prochaine session de formation de planification à la retraite, soit pour les secteurs suivants; public, privé. Session personnalisée disponible (par syndicat avec 30 inscriptions et plus).

DURÉE : 3 soirs ou 1 journée

